

Les forces spéciales du COS

Le Commandement des opérations spéciales (COS), placé sous les ordres du chef d'état-major des armées (CEMA), rassemble l'ensemble des forces spéciales des différentes armées françaises sous une même autorité opérationnelle, permanente et interarmées. La nécessité d'une telle fédération est apparue après la participation française à la première guerre du Golfe et l'observation des exemples américain (USSOCOM) et britannique (UKSF). Le COS a été créé par l'arrêté du 24 juin 1992, qui précise ses missions : « planifier, coordonner et conduire les actions menées par les unités spécialement organisées, entraînées et équipées pour atteindre des objectifs militaires ou paramilitaires définis par le chef d'état-major des armées. » L'état-major du COS est situé depuis 2006 sur la base aérienne 107 de Villacoublay dans les Yvelines. En 1993, l'amiral Jacques LANXADE l'a autorisé à « développer des capacités de guerre psychologique ». Toutefois, et contrairement à l'USSOCOM, le COS ne comprend pas d'unités de guerre psychologique et d'actions civilo-militaires en son sein. Le COS représente un réservoir d'environ 3 400 hommes, auxquels s'ajoutent 300 réservistes. Son commandant est depuis le mois d'août 2011, le général Christophe GOMARD.

Composition du Commandement des Opérations Spéciales (COS) :



Brigade des forces spéciales terre (BFST) :

- 1^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1^{er} RPIMa)
- **13^{ème} régiment de Dragons Parachutistes (13^{ème} RDP)**
- 4^{ème} régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4^{ème} RHFS)
- Compagnie de Commandement et de Transmissions (CCT)

Les forces spéciales de l'armée de l'air sont gérées par un Bureau forces spéciales (BFS) :

- Commando parachutiste de l'air n° 10 (CPA 10)
- Escadrille spéciale hélicoptères (ESH, sur EC725 HUS / Caracal), appartenant à l'Escadron d'hélicoptères 1/67 Pyrénées
- Escadron de transport 3/61 Poitou (ET 03.061)
 - VB-118 (1^{re} escadrille, C-130H-30 Hercules)
 - VB-119 (2^{ème} escadrille, C-160R Transall)

Les forces spéciales de la marine sont composées de six commandos marine, appartenant à la force maritime des fusiliers marins et commandos (FORFUSCO) :

- Commando d'action sous-marine (CASM) Hubert
- Commando Trépel
- Commando Jaubert
- Commando de Penfentenyo
- Commando de Montfort
- Commando Kieffer
- Escouade de contre-terrorisme et de libération d'otages (ECTLO) composée d'une équipe du commando Jaubert, d'une autre du commando Trépel et une dernière du commando Hubert.

Unités clandestines de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)

« 11^{ème} Choc » (11^e bataillon parachutiste de choc [11^e BPC], 1946-1963 ; 11^{ème} demi-brigade parachutiste de choc [11^{ème} DBPC], 1955-1963, 11^{ème} régiment parachutiste de choc [11^{ème} RPC], 1985-1993)

Centre d'instruction des réserves volontaires parachutistes (CIRVP), Centre Parachutiste d'Instruction Spécialisée (CPIS) et Centre Parachutiste d'Entraînement Spécialisé (CPES)

Centre d'instruction des nageurs de combat (CINC) puis Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM)

Groupe aérien mixte 56 Vaucluse